

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom : PROMOCLEAN TP 188
 Code du produit : 050322100
 Type de produit : Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Produit de décapage pour vernis

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

INVENTEC PERFORMANCE CHEMICALS SA
 20 rue de Bourgogne
 Boîte postale CS 10165
 69800 SAINT-PRIEST - France
 T +33 (0) 4 72 28 13 00 - F +33 (0) 4 72 28 13 41
ContactFDS@inventec.dehon.com

Autres

INVENTEC PERFORMANCE CHEMICALS ITALIA S.R.L.
 Via Pusterla, 8
 20013 Magenta - Milano - Italia
 T (39) 02 48 40 12 06 - F (39) 02 48 46 13 41
ContactFDS@inventec.dehon.com

Autres

INVENTEC PERFORMANCE CHEMICALS Switzerland
 Z.I. Petits Champs 15 Yverdon Sud
 CH-1400 Yverdon-les-Bains - Switzerland
 T 41(0) 24 424 80 90 - F 41(0) 24 424 80 99
ContactFDS@inventec.dehon.com

Autres

INVENTEC Performance Chemicals Netherlands BV
 Van Konijnenburgweg 84
 4612 PL Bergen op zoom - Netherlands
 T (31) 164 212 840 - F (31) 164 212 841
ContactFDS@inventec.dehon.com

Autres

INVENTEC PERFORMANCE CHEMICALS ESPAÑA
 Perez Pujol, 4 - 2º
 46002 Valencia - Spain
 T (34) 96 353 51 93 - F (34) 96 353 51 92
ContactFDS@inventec.dehon.com

Autres

DKF GERMANY / INVENTEC
 Robert - Bosch - Strasse 14
 40668 Meerbusch - Germany
 T +49 (0)21 50 70 73 00 - F +49 (0)21 50 70 73 17
ContactFDS@inventec.dehon.com

Autres

FRIGOGAZ Climalife kft Hungary
 Villányi út 47
 1118 Budaörs - Hungary
 T (36) 23 431 660 - F (36) 23 431 661
ContactFDS@inventec.dehon.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +33 (0) 1 72 11 00 03

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1 H318
 STOT SE 3 H336

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

PROMOCLEAN TP 188

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Gamma-butyrolactone; Alcool, C9-C11, éthoxylé

Mentions de danger (CLP) :

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence (CLP) :

P261 - Éviter de respirer les aérosols, brouillards, fumées, gaz, poussières, vapeurs.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Gamma-butyrolactone	(N° CAS) 96-48-0 (N° CE) 202-509-5 (N° REACH) 01-2119471839-21	40 - 60	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336
(2-méthoxyméthylethoxy) propanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE, CH, CZ, DE, ES, FI, FR, GB, HU, IT, NL, PL, PT, SE)	(N° CAS) 34590-94-8 (N° CE) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	20 - 60	Non classé
Alcool, C9-C11, éthoxylé	(N° CAS) 68439-46-3	< 5	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (Oral), H302

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

PROMOCLEAN TP 188

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

PROMOCLEAN TP 188		
UE	Nom local	(2-Methoxymethylethoxy)-propanol
UE	IOELV TWA (mg/m³)	308 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	Notes	Skin
UE	Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC
Belgique	Nom local	Dipropylèneglycolmonométhyléther # Dipropyleenglycolmonomethylether
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	308 mg/m³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	50 ppm

PROMOCLEAN TP 188

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

PROMOCLEAN TP 188		
Belgique	Classification additionnelle	D: la mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air. # D: de vermelding "D" betekent dat de opname van het agens via de huid, de slijmvliezen of de ogen een belangrijk deel van de totale blootstelling vormt. Deze opname kan het gevolg zijn van zowel direct contact als zijn aanwezigheid in de lucht.
Belgique	Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/03/2002
République Tchèque	Nom local	(2-Methoxymethylethoxy)-propanol (technická směs isomerů)
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (mg/m³)	270 mg/m³
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (ppm)	44,6 ppm
République Tchèque	Expoziční limity (NPK-P) (mg/m³)	550 mg/m³
République Tchèque	Expoziční limity (NPK-P) (ppm)	90,8 ppm
République Tchèque	Remarque (CZ)	D (při expozici se významně uplatňuje pronikání látky kůží)
République Tchèque	Référence réglementaire	Nariadení vlády č. 361/2007 Sb. (zapracované změny č. 93/2012 Sb., 9/2013 Sb.)
France	Nom local	(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol
France	VME (mg/m³)	308 mg/m³
France	VME (ppm)	50 ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée
France	Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
Allemagne	TRGS 900 Nom local	(2-Methoxymethyl-ethoxy)propanol (Isomerengemisch)
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m³)	310 mg/m³
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	50 ppm
Allemagne	TRGS 900 Limitation de crête	1(l)
Allemagne	TRGS 900 Remarque	DFG;EU;11
Allemagne	TRGS 900 Référence réglementaire	TRGS900
Hongrie	Nom local	(2-METOXIMETILETOXI)-PROPANOL (Dipropiléniglikolmonometil-éter)
Hongrie	AK-érték	308 mg/m³
Hongrie	CK-érték	308 mg/m³
Hongrie	Megjegyzések (HU)	EU1
Italie	Nom local	(2-metossimetiletossi)-propanolo
Italie	OEL TWA (mg/m³)	308 mg/m³
Italie	OEL TWA (ppm)	50 ppm
Italie	Notes	pelle
Italie	Référence réglementaire	Allegato XXXVIII del D.Lgs. 9 aprile 2008, n. 81 e s.m.i.
Pays-Bas	Nom local	Dipropyleenglycolmethylether
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m³)	300 mg/m³
Pays-Bas	Référence réglementaire	Arbeidsomstandighedenregeling 2018
Pologne	Nom local	(2-Metoksymetyloetoksy)propanol - mieszanina izomerów: 1-(2-metoksy-1-metyloetoksy)propan-2-ol, 1-(2-metoksy-2-metyloetoksy)propan-2-ol, 2-(2-metoksy-1-metyloetoksy)propan-1-ol
Pologne	NDS (mg/m³)	240 mg/m³

PROMOCLEAN TP 188

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

PROMOCLEAN TP 188		
Pologne	NDSch (mg/m ³)	480 mg/m ³
Pologne	Référence réglementaire	Dz. U. 2017 poz. 1348
Espagne	Nom local	Éter metílico de dipropilenglicol
Espagne	VLA-ED (mg/m ³)	308 mg/m ³
Espagne	VLA-ED (ppm)	50 ppm
Espagne	Notes	Vía dérmica (Indica que, en las exposiciones a esta sustancia, la aportación por la vía cutánea puede resultar significativa para el contenido corporal total si no se adoptan medidas para prevenir la absorción. En estas situaciones, es aconsejable la utilización del control biológico para poder cuantificar la cantidad global absorbida del contaminante), VLI (Agente químico para el que la U.E. estableció en su día un valor límite indicativo).
Espagne	Référence réglementaire	Límites de Exposición Profesional para Agentes Químicos en España 2018. INSHT
Suisse	Nom local	Dipropylglykolmethylether (Isomerengemisch) [Bis-2-methoxypropylether]
Suisse	VME (mg/m ³)	300 mg/m ³
Suisse	VME (ppm)	50 ppm
Suisse	VLE(mg/m ³)	300 mg/m ³
Suisse	VLE (ppm)	50 ppm
Suisse	Remarque (CH)	Kritische Toxizität: Auge, AW, Nase; Messmethoden: NIOSH; Notationen: Der Stoff kann gleichzeitig als Dampf und Aerosol vorliegen
Suisse	Référence réglementaire	SUVA - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2018
(2-méthoxyméthylethoxy) propanol (34590-94-8)		
UE	Nom local	(2-Methoxymethylethoxy)-propanol
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	308 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	Notes	Skin
Belgique	Nom local	Dipropylèneglycolmonométhyléther
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	308 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	50 ppm
Belgique	Classification additionnelle	D
République Tchèque	Nom local	propanol(2-Methoxymethylethoxy)-(technická směs isomer)
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (mg/m ³)	270 mg/m ³
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (ppm)	44,6 ppm
République Tchèque	Expoziční limity (NPK-P) (mg/m ³)	550 mg/m ³
République Tchèque	Expoziční limity (NPK-P) (ppm)	90,8 ppm
République Tchèque	Remarque (CZ)	D
Finlande	Nom local	(2-Metoksimetyylietoksi)- propanoli
Finlande	HTP-arvo (8h) (mg/m ³)	310 mg/m ³
Finlande	HTP-arvo (8h) (ppm)	50 ppm
France	Nom local	(2-méthoxyméthylethoxy)-propanol
France	VME (mg/m ³)	308 mg/m ³
France	VME (ppm)	50 ppm
Allemagne	TRGS 900 Nom local	(2-Methoxymethylethoxy)propanol(Isomerengemisch)

PROMOCLEAN TP 188

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

(2-méthoxyméthylethoxy) propanol (34590-94-8)		
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m³)	310 mg/m³
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	50 ppm
Allemagne	TRGS 900 Remarque	DFG,EU
Hongrie	Nom local	(2-METOXIMETILETOXI)-PROPANOL (Dipropilén glykol-monométhyl-éter)
Hongrie	AK-érték	308 mg/m³
Hongrie	CK-érték	308 mg/m³
Hongrie	Megjegyzések (HU)	EU1
Italie	Nom local	(2-Metossimetilotossi)-propanolo
Italie	OEL TWA (mg/m³)	308 mg/m³
Italie	OEL TWA (ppm)	50 ppm
Pays-Bas	Nom local	Dipropyleenglycolmethylether
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m³)	300 mg/m³
Pologne	Nom local	(2-Metoksymetyloetoksy)propanol
Pologne	NDS (mg/m³)	240 mg/m³
Pologne	NDSCh (mg/m³)	480 mg/m³
Portugal	Nom local	2-Metoximetiletoxipropanol (DPGME)
Portugal	OEL TWA (ppm)	100 ppm
Portugal	OEL STEL (ppm)	150 ppm
Espagne	Nom local	Éter métílico de dipropilenglicol
Espagne	VLA-ED (mg/m³)	308 mg/m³
Espagne	VLA-ED (ppm)	50 ppm
Espagne	Notes	Vía dérmica: (Indica que, en las exposiciones a esta sustancia, la aportación por la vía cutánea puede resultar significativa para el contenido corporal total si no se adoptan medidas para prevenir la absorción. En estas situaciones, es aconsejable la utilización del control biológico para poder cuantificar la cantidad global absorbida del contaminante. Para más información véase el Apartado 5 de este documento.), VLI (Agente químico para el que la U.E. estableció en su día un valor límite indicativo. Todos estos agentes químicos figuran al menos en una de las directivas de valores límite indicativos publicadas hasta ahora (ver Anexo C. Bibliografía). Los estados miembros disponen de un tiempo fijado en dichas directivas para su transposición a los valores límites de cada país miembro. Una vez adoptados, estos valores tienen la misma validez que el resto de los valores adoptados por el país.)
Suède	Nom local	Dipropylene glycol monomethyl ether
Suède	nivågränsvärde (NVG) (mg/m³)	300 mg/m³
Suède	nivågränsvärde (NVG) (ppm)	50 ppm
Suède	kortidsvärde (KTV) (mg/m³)	450 mg/m³
Suède	kortidsvärde (KTV) (ppm)	75 ppm
Royaume Uni	Nom local	(2-methoxymethylethoxy) propanol
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m³)	308 mg/m³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	50 ppm
Royaume Uni	Remarque (WEL)	Sk (Can be absorbed through the skin. The assigned substances are those for which there are concerns that dermal absorption will lead to systemic toxicity)
Suisse	Nom local	Oxyde de dipropylèneglycolméthyle (mélange d'isomères)

PROMOCLEAN TP 188

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

(2-méthoxyméthylethoxy) propanol (34590-94-8)		
Suisse	VME (mg/m³)	300 mg/m³
Suisse	VME (ppm)	50 ppm
Suisse	VLE(mg/m³)	300 mg/m³
Suisse	VLE (ppm)	50 ppm
Suisse	Remarque (CH)	15 min

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Vêtements de protection

Protection des mains:

Gants de protection. Caoutchouc butyle. gants en caoutchouc naturel. Gants de protection en PVC. Gants résistants aux solvants

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: légèrement éthérée.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: non applicable
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 180 °C
Point d'éclair	: 84,5 °C coupe fermée
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,04 g/cm³ (20°C)
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif selon les critères CE.
Propriétés comburantes	: Non comburant selon les critères CE.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

PROMOCLEAN TP 188

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

températures élevées, flammes nues.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par décomposition thermique (pyrolyse), libère : Oxydes de carbone (CO, CO₂).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Gamma-butyrolactone (96-48-0)

DL50 orale rat	1582 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 5,1 mg/l/4h

(2-méthoxyméthylethoxy) propanol (34590-94-8)

DL50 orale rat	> 4000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	9510 mg/kg

Alcool, C9-C11, éthoxylé (68439-46-3)

DL50 orale rat	1192 mg/kg
----------------	------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux. pH: non applicable
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Gamma-butyrolactone (96-48-0)

CL50 poisson 1	56 mg/l (Lepomis macrochirus)
CE50 Daphnie 1	> 500 mg/l
EC50 72h algae 1	> 1000 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

PROMOCLEAN TP 188

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

(2-méthoxyméthylethoxy) propanol (34590-94-8)	
CL50 poisson 1	10 mg/l 96 heures (Pimephales promelas)
CL50 poissons 2	> 1000 mg/l 96 heures (Poecilia reticulata)
CE50 Daphnie 1	1919 mg/l 48 heures (Daphnia magna)
EC50 72h algae 1	1 mg/l (selenastrum capricornutum)
EC50 96h algae (1)	> 969 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

12.2. Persistance et dégradabilité

Gamma-butyrolactone (96-48-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. Temps de demi-vie dans l'air : 15-28 j.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1160 g O2/l

(2-méthoxyméthylethoxy) propanol (34590-94-8)	
Persistance et dégradabilité	77-84 % de biodégradation après 28 jours. Facilement biodégradable.

Alcool, C9-C11, éthoxylé (68439-46-3)	
Persistance et dégradabilité	94 % de biodégradation après 28 jours.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Gamma-butyrolactone (96-48-0)	
Log Kow	-0,566
Potentiel de bioaccumulation	Non potentiellement bioaccumulable.

(2-méthoxyméthylethoxy) propanol (34590-94-8)	
Log Pow	1,01
Potentiel de bioaccumulation	Non potentiellement bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

(2-méthoxyméthylethoxy) propanol (34590-94-8)	
Log Koc	0,28

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Gamma-butyrolactone (96-48-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
(2-méthoxyméthylethoxy) propanol (34590-94-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

PROMOCLEAN TP 188

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substances listées dans les restrictions de l'annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient pas de substance de l'Annexe XIV.

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:	
Composant	%
agents de surface non ioniques	<5%

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles : RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) nwg, sans danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

PROMOCLEAN TP 188

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Toutes les rubriques ont été modifiées par rapport à la version précédente.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit